



"Les rapides de la Praille"

Horaires de nuisances sonores **(tonte, engins à moteurs, nettoyeurs** **haute pression, ...)**

Lundi au vendredi :

De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi :

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Interdiction les dimanches et jours fériés.

Tout infraction constatée sera sanctionnée par une amende.

Nettoyage des berges de la « PRAILLE »

La loi stipule que l'entretien des berges est à charge pour moitié des riverains.

Feux

Nous vous rappelons que tout feu libre est interdit par arrêté du préfet de région. Merci de ne pas brûler les reliquats de foin, détritiques et autres matières sous peine d'amende.

Haies

Avec un climat propice à la végétation, les haies envahissent les chemins et servitudes communales. Taillez vos haies, ne gênez pas le passage. Vous pouvez être responsables de dégâts et, éventuellement recevoir la visite des gardes champêtres.

Plan canicule

Si vous vivez seul(e), les membres du CCAS peuvent venir vous rendre visite.

Pour ce faire, téléphonez en Mairie pour vous faire connaître.

Benne à déchets verts

Attention aux incivilités. La caméra les visionne. Pour rappel, il est strictement interdit de déverser autre chose que des végétaux dans la benne. Par respect, c'est une collecte collective. Veillez au bon fonctionnement de celle-ci. Les arbres entiers ne sont pas acceptés.

Pensez aux autres usagers qui passent derrière vous.

Cimetière

Les allées du cimetière ont été végétalisées en automne pour un entretien plus facile.

Pour rappel, l'entretien des espaces laissés vacants (entre les tombes) est à la charge des familles.

Les Prailoux

Vos dossiers d'inscription pour le périscolaire doivent être déposés en mairie pour le 24 juillet au plus tard. Vous pouvez les télécharger en mairie ou sur le site de Vézelois.

Périscolaire et extrascolaire

Nous recherchons un animateur titulaire du BAFA ou CAP petite enfance pendant le temps de la restauration scolaire pour l'encadrement des enfants.

Nous allons ouvrir l'extrascolaire les mercredis pendant les périodes scolaires de 8h à 18h.

Pensez à réserver pour vos enfants par mail en mairie car le nombre de places est limité.

Cette ouverture sera associée à la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire dans le respect des exigences sanitaires.

Horaires d'ouverture de la mairie pour les mois De Juillet et Août 2020

Les Lundis : De 11 h 00 à 15 h 00,
Les Mardis, Jeudis et Vendredis : De 14 h 00 à 17 h 00.

Fermé le samedi en juillet et août

La mairie sera fermée du 21 juillet 2020 jusqu'au Lundi 03 Août

En cas d'urgence **uniquement** merci de contacter
Roland JACQUEMIN, Maire de Vézelois au 06 07 30 37 85

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et profitez de ces moments pour bien vous ressourcer.

Le Maire

Roland Jacquemin